EST-IL OBLIGATOIRE DE JEÛNER LES SIX JOURS DE CHAWWAL DE MANIÈRE CONSÉCUTIVE ?

Publié par Cheikh Abdul'Aziz Ibn Baz. Publié dans Jeûne surérogatoire



Est-il obligatoire de jeûner les six jours de chawwal de manière consécutive ?
Cheikh Abdul'Aziz Ibn Abdillah Ibn Baz
ibnbaz.org.sa | لا يشترط التتابع في صيام ست شوال

Question :
Est-il obligatoire de jeûner les six [jours] de chawwal de manière consécutive ou bien il n’y a pas mal à les jeûner séparément durant le mois ?

Réponse :

Le jeûne des six [jours] de chawwal est une sounna confirmée du Messager d’Allah (صلى الله عليه وسلم) et il est permis de les jeûner de manière consécutive ou séparément. En effet, le Messager (صلى الله عليه وسلم) a mentionné leur jeûne dans l’absolu sans préciser de manière consécutive, ni séparément, lorsqu’il (صلى الله عليه وسلم) a dit : « **Quiconque jeûne ramadan puis le fait suivre de six [jours] de chawwal, alors c’est comme s’il avait jeûné une année.** ». Le hadith est rapporté par Muslim dans son recueil de hadiths authentiques. Et c’est Allah qui accorde la réussite.

[Fin de la réponse de Cheikh Abdul'Aziz Ibn Abdillah Ibn Baz, qu’Allah lui fasse miséricorde]

 Traduit et publié par an-nassiha.com

 **Source :** ibnbaz.org.sa/node/607